

L'Action

Toumbe dessus! Escrasas lous! (CYRANO)

DIRECTEUR:
JULES FOURNIER

LE NUMERO: CINQ SOUS.
PAR AN: DEUX DOLLARS.

MONTREAL
72, Rue SAINT-GABRIEL, 72
Téléphone: Main 5356.

Caillaux protecteur de Forget

Comment Greenshields et Forget échappèrent à la justice française

M. François Dupré, beau-fils du ministre Caillaux, se trouvant être à Paris le directeur-gérant de la maison Greenshields

On se rappelle que beaucoup de personnes étaient d'abord étonnées, dans le temps, de la mansuétude toute particulière témoignée au sieur Rodolphe Forget par M. le juge Leet, refusant avec obstination, malgré toutes les instances, de faire arrêter ce dangereux indigne.

Il y avait là un mystère dont nos lecteurs connaissent le fond depuis longtemps.

Il n'y a pas moins d'un an, en effet, que l'Action expliquait toute l'affaire, et comment les bureaux du procureur général, sur les ferventes prières de M. Pérodeau (Narcisse), n'avaient pas hésité d'intimer à M. Leet l'ordre formel d'avoir à laisser M. Forget tranquille.

Au Canada, où pareilles affaires sont d'occurrence pour ainsi dire journalières, la chose, tout compte fait, n'avait en soi rien que de naturel, et c'est bien ainsi qu'en jugea le public. A quoi ça servirait-il en effet d'être ministre, en notre beau pays, et que vaudrait l'influence qui s'attache à ces hautes fonctions, si l'on ne pouvait au besoin s'en servir pour actionner ou paralyser, suivant le cas, le mécanisme judiciaire au gré de ses petites affaires?

Restait encore, pourtant, à pénétrer un autre secret: celui de l'impunité accordée au même personnage en France même, malgré les nombreuses plaintes déposées contre lui devant le Parquet de la Seine. Ce secret, voici qu'un confrère français, le Marché, de Paris, vient maintenant nous en fournir la clef.

En deux mots, voici la chose:

Forget, en France, aurait été sauté par une intervention absolument analogue à celle qui sauva Rochette (autre escroc notoire), et par le même homme, nous aurons nommé le ministre Joseph Caillaux. Ce Caillaux en effet, dont le nom, bien avant le drame Calmette, était devenu synonyme de tout ce qu'il y a de plus répugnant dans le monde politique français, paraissait s'être fait une véritable spécialité, s'il faut s'en rapporter aux conclusions d'une récente enquête, d'intimider et de violenter la magistrature. Déjà, après la descente de police effectuée au mois d'avril 1913 dans les bureaux de la maison Greenshields à Paris, maison alors dirigée par son beau-fils M. Dupré, plusieurs journaux l'avaient formellement accusé d'être intervenu auprès des tribunaux pour sauver celui-ci de la juste condamnation qui l'attendait. Devant l'étrange attitude des magistrats à qui l'on dénonça là-bas les affaires Forget (l'un d'eux n'allait-il pas jusqu'à laisser entendre qu'il avait reçu des ordres et que d'ailleurs "il était couvert"?), et sachant d'ailleurs que dans tant d'affaires la maison Greenshields ne fait qu'une avec la maison Forget, n'est-il pas au moins raisonnable de se demander si la même influence qui sauva le gérant de la maison Greenshields ne fut pas celle aussi qui s'exerça en faveur de Forget?

Si tel est le cas, le proverbe se réalisera une fois de plus: "Qui se ressemble, s'assemble." Caillaux, le tripoteur le plus ignoble que la politique française ait encore produit; Caillaux, l'homme qui négocia en cachette, avec l'Allemagne, la vente à rabais de toute une colonie française, pour faire des affaires et pour faire de l'argent; Caillaux, enfin, qui fut assassiné Calmette, Caillaux-de-sang, comme on l'appelle maintenant là-bas—Caillaux protégeant Forget! Non, vraiment, c'est trop beau!

(Du Marché, numéro du 19 avril.)

Les électeurs de Marnes (1) paraissent n'attacher aucune importance aux reproches adressés à leur grand homme. De même pensaient les gens de Loches à l'égard de Wilson, et ceux de Sicile à l'égard de Nasi. Peut-on s'étonner? De plus en plus apparaît la duperie du dogme égalitaire.

(1) Circonscription de M. Caillaux.—Note de l'Action.

taire. Pas plus qu'un terrassier, conscient peut-être quand il s'agit de cogner sur le jaune, mais assurément incapable de discerner le rôle de pantin qu'on lui fait jouer, ne peut être considéré comme l'égal d'un Branly, ni même d'un Jaurès ou d'un Franklin-Bouillon, on ne peut dire que la moralité d'un groupe d'individus est gouvernée par les mêmes principes si ce groupe est composé de pauvres bougres, ou de commerçants, ou de cultivateurs ou de membres d'une élite qui s'arroge la mission de gouverner ses semblables.

Le philosophe comprend donc parfaitement que les braves gens de Marnes soient incapables de pressentir le danger qu'il y a pour tous et pour eux-mêmes à laisser se développer dans les sphères dirigeantes on ne sait pas où aura fait de pourrir toute la nation et de la livrer sans défense au premier envahisseur venu.

A leur décharge, nous devons encore ajouter qu'on semble prendre à tâche de limiter à la seule affaire Rochette les interventions maladroites de M. Caillaux et de ses faméliques coryphées dans le domaine de la finance et de la magistrature. On s'évertue maladroitement à couvrir publiquement tout le reste — et quel reste — du manteau de Noé. On restreint le scandale, on craint visiblement l'inondation, tant on redoute de voir le régime emporté par celle-ci.

C'est, en somme, la république des camarades qui continue, terreur à laquelle on doit ressentir une impression de profond malaise à la lecture des professions de foi toutes plus vagues ou plus trompeuses les unes que les autres des candidats en présence.

Il y a une antithèse flagrante entre l'éclat tonitruant des révélations scandaleuses qui précéderont la mort de Calmette, et l'allure indécise, tortueuse, de la présente campagne électorale. Mais ce qui inquiète à bon droit plus que tout le penser, c'est l'indifférence manifeste du public.

Celui-ci paraît blasé sur les boniments de ses mandataires ou de ceux qui aspirent à le devenir. Il n'est pas dupe. Il perçoit nettement qu'à la faveur du bruit fait autour de la banale affaire Rochette, les compromissions de tout ordre se sont conclues dans la coulisse pour canaliser le flot montant des immondices qui menaçaient de déborder de la sentine parlementaire. Et à tous les sauveurs qui se présentent pour mettre de l'ordre dans la république, il oppose un sourire sceptique.

Il reproche surtout à un Briand, à un Barthou de ne pas s'être montrés plus énergiques et de n'avoir pas eu le courage, voire même l'héroïsme, de clamer plus virilement leur haine des tripotages louches qui constituent à l'égard de la démocratie une trahison sans précédent. Mais le pouvaient-ils? Ils sont solidaires de toutes les fautes commises autour d'eux, même sans eux. Ils y ont assisté et ils n'ont pas protesté. Leur tolérance a souvent dépassé les limites au-delà desquelles commence la complicité.

Le fameux ordre du jour où, timidement, une Chambre affolée émettait le vœu de voir séparée désormais la politique de la finance et de la justice a paru à tous misérable.

Tous les gens de sens rassis ont compris que ce n'était nullement la finance, ni même la justice, qu'on plaçait ainsi sur la sellette, mais que les seuls coupables étaient ces politiciens qui considèrent l'exercice du pouvoir comme une profession dans laquelle tous les moyens peuvent être employés pour s'enrichir. On a parfaitement saisi que ce n'était point la finance qui corrompait le

parlementarisme, mais que c'était au contraire les parlementaires qui, par d'habiles pressions, entraînaient la finance dans leur orbite.

A de telles mésalliances, le sentiment de la justice devait fatalement s'émousser, et les magistrats en pâtir. Il est notoire, aujourd'hui, que dès qu'il s'agit d'un financier de marque, le Parquet ne marche point sans avoir pressenti la Chancellerie.

Le cas s'est produit dans les affaires Forget. Nos lecteurs n'ignorent rien des lenteurs injustifiables de la justice à poursuivre ce financier canadien et ses complices.

Le Parquet opposa constamment aux plaignants une mauvaise volonté évidente. Un magistrat alla jusqu'à faire entendre qu'il avait reçu des ordres et que, d'ailleurs, "IL ÉTAIT COUVERT" (sic).

Par qui? L'apparition de M. Dupré, le fils de Mme Gueydan (première femme de M. Caillaux), parmi les témoins cités dans l'instruction du procès de Mme Caillaux, nous a mis sur la trace des "influences" qui se seraient livrées à de nouveaux "abus" en faveur de Forget et de ses complices.

L'associé de Rodolphe Forget dans beaucoup de ses affaires est un nommé M. J.-N. Greenshields, lequel était un administrateur de la défunte Banque Internationale du Canada, et était et est encore administrateur de la Québec Railway.

Ce M. Greenshields, à l'exemple de Forget, avait créé, ou mieux, fait créer par ses fils à Paris une succursale de leur maison de Banque à Montréal. Cette succursale, installée 5, rue Darnay, était dirigée par M. François Dupré, fils de Mme Dupré-Gueydan-Caillaux.

Au mois d'avril 1913, que descente de police eut lieu dans cette maison sous la prévention d'infraction à la loi du 30 janvier 1907, imposant la publication intégrale, au Bulletin annexé du Journal Officiel de la République française, des statuts et des principales caractéristiques des Sociétés étrangères dont les titres, obligations ou actions, sont exposés ou mis en vente en France.

La justice s'était, cette fois, probablement trop hâtée, car un écho publié par un journal satirique, en date du 1er mai 1913, relevait ironiquement en ces termes la douceur du traitement infligé à l'heureux beau-fils d'un grand homme:

"C'était un ministre des Finances célèbre (Caillaux) et qui, voulant protéger celles-ci, édicta des mesures de rigueur contre le placement en France, fait avec trop de facilité, des valeurs étrangères. Mesure louable mais dont cet homme d'Etat s'est un peu mordu les doigts lorsque tout dernièrement il arriva qu'un personnage de marque, directeur de la succursale d'une Banque canadienne, se trouva justement inculpé à cause de la fameuse réglementation nouvelle. Le malheur voulut que ce financier eût été, durant un certain temps, fort proche du célèbre ministre. Et comme ce n'est pas pour rien qu'on a été ici-bas un fils, sinon "à papa", du moins à "beau-papa" (M. Dupré), la justice qui voulait informer fut prise exceptionnellement d'informer ailleurs."

M. Dupré, dont l'aventure avait été reproduite par plusieurs journaux et qu'on était, en conséquence, obligé de poursuivre au moins pour la forme, passa le 25 mai 1913 devant la 11e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine.

Après un réquisitoire de M. le substitut Legris, qui s'empessa, contrairement à ce qui se passe généralement, de rendre hommage à l'honorabilité du prévenu, M. Dupré, probablement en raison de ses parents, fut simplement condamné à une amende de 100 francs et aux dépens.

Le peu de sévérité de cette sanction démontre que malgré les dissensions qui pouvaient exister entre M. Caillaux et lui sur d'autres terrains, M. Dupré était certainement protégé par l'ancien ministre des Finances.

On peut se demander, dans ces conditions, si la protection accordée à M. Dupré n'a pas pu s'étendre, à la requête de M. Greenshields, à Rodolphe Forget, ce qui expliquerait l'attitude, autrement incompréhensible, du Parquet de la Seine en face des plaintes nombreuses et de l'évidence des délits commis par Forget.

G. FERRIERES.

Le "Bulletin du parler français" et la conférence O'Hagan

Enfin, le Bulletin du Parler Français, dans sa revue des événements intéressant la cause du français au Canada, s'est décidé à mentionner la conférence faite à Montréal, LE 6 MARS DERNIER, par M. O'Hagan.

On lit en effet dans sa livraison d'avril, sous la rubrique *Ce qui se fait chez nous*:

...Enfin, troisième et non moindre succès, la grande conférence publique, au Monument National de Montréal, le 6 mars dernier, sous les auspices de la Saint-Jean-Baptiste, par le noble publiciste irlandais, M. O'Hagan, qui ne se contenta pas de batailler dans la presse, infatigablement, pour la cause franco-ontarienne, mais a voulu venir dans la métropole canadienne, en démontrant bien haut la justice et le bon droit.

Inutile de dire qu'il fit avec autant de force que de conviction, grâce à cette profonde érudition et à cette ferme assurance dont portent le cachet les innombrables articles dans le même sens qu'il distribue constamment dans tous les journaux de langue anglaise où l'on consent à le laisser entrer.

Les mille citoyens présents lui firent une oration bien méritée, ainsi qu'à MM. Walsh, autre publiciste irlandais catholique, et Lighthall, protestant, ancien maire de Westmount, qui tinrent à appuyer la thèse de M. O'Hagan et déclarèrent à cet auditoire français: "Vous n'avez qu'à persister dans la revendication de vos justes droits; votre cause, en nos milieux, gagne, chaque jour, de nouvelles sympathies; elle ne peut que triompher, de haute lutte, si vous y tenez bon."

La rédaction du Bulletin nous informe d'ailleurs "que cette note était sous presse le 18 avril (c'est-à-dire au moment même où paraissait notre article sur le sujet), n'ayant pu, faute d'espace, figurer dans la livraison de mars."

Allons, tant mieux! tant mieux! Il n'est rien que de parler pour s'entendre.

Pérodeau, Caillaux

Au Canada, le sieur Forget avait pour le protéger contre la justice M. Narcisse Pérodeau, conseiller législatif, — celui-là même qui, par l'erreur de ce sacré Mousseau, se trouva un instant à figurer sur les "listes de paie" de Martin Brothers...

En France, au contraire, il n'avait pour veiller sur sa précieuse personne que M. Joseph Caillaux.

Il y fut sauvé tout de même. Expliquez-moi ça!

FOLLE BÉATRICE, VA!

Si, le jour où je demandai à Béatrice de m'accorder et son cœur et sa main, elle eût dit "Oh, oui, va!" au lieu de me rire au nez, mon existence eût été bien différente (je le crois du moins) et quand j'y songe...

Tiens, j'aime mieux ne pas vous dire ce que cela me fait. Avec elle, j'aurais juste de posséder une petite maison tout juste assez grande pour abriter notre amour... Une véranda entourée de plantes grimpantes aurait servi à nos duos passionnés des soirs d'été et un joli jardin entourant la maison à nos promenades sentimentales au clair de lune... — Exactement. — Pour unir l'utile à l'agréable, j'aurais eu un jardin de rapport, avec des framboisiers, des groseillers, des fraisières surtout, car Béatrice raffole des fraises, moins écarlates que ses lèvres.

Je me serais procuré des plants de toutes sortes chez M. Hector-L. Dery, rue Notre-Dame, 21-Ouest. M. Dery vend aussi des graines de toutes les fleurs et de tous les légumes imaginables. O vous à qui les Béatrices ne furent point cruelles, écrivez-lui, de grâce!

N.B.—Et, surtout, n'oubliez point de lui demander son catalogue illustré pour 1914. Envoyé gratis sur demande à tout citoyen de l'une quelconque des neuf provinces confédérées.

Adresse:

HECTOR-L. DERY, marchand de plants et de graines de semences, Montréal, rue Notre-Dame, 21-Ouest.

M. Cyprien Dufort

Notre ami M. Henri Dufort, gérant de la maison bien connue N. Dufort (rue Visitation), est depuis quelques jours le papa d'un de nos nouveaux concitoyens, lequel a reçu au baptême les quatre gracieux prénoms de Justin-Rénoir-Cyprien-Eusule.

Encore un, s'il vous plaît, que les Anglais n'auront pas!

M. Honoré Mercier, ministre

"Il ne faut faire de tort à personne, pas même au diable." C'est M. Anatole France, grand théologien, comme chacun sait, qui nous fait part de ce précepte dans un de ses ouvrages les plus réputés, "Le Puits de Sainte-Claire". Semblablement nous dirons: Rendons à chacun ce qui lui appartient, jusques et y compris M. Lomer Gouin, premier ministre de la Province de Québec.

En appelant à ses côtés, dans les conseils de la Province, M. Honoré Mercier, M. Gouin, à notre gré, a fait un choix qui l'honore infiniment.

On pourra dire de M. Mercier ce que l'on voudra, et qu'il n'est ni un Talleyrand ni un Bismarck, et que, pour le nombrer, il doit porter, il lui faudrait quelque chose de plus encore qu'il n'a... Ce que nul ne peut contester, c'est qu'il n'est assurément pas, parmi nos parle-

mentaires actuels, et servi par une intelligence plus lucide, de plus beau caractère, plus franc, plus probe, plus généreux...

C'est assez pour que l'"Action", si peu habituée qu'elle soit à s'incliner devant les soleils levants, offre aujourd'hui à M. Mercier ses plus sincères et cordiales félicitations.

PIERRE BEAUDRY.

N.B.—M. Gouin tient-il à savoir ce que disent maintenant, avec nous, tous les honnêtes libéraux de Montréal?

C'est qu'il ne lui manquerait plus, pour continuer sa rédemption, que de nommer — et de nommer tout de suite — à la place du citoyen Bérard (L.-P.), un honnête homme tel que M. Alphonse Racine, par exemple, ou M. Gaspard DesSerres...

P. B.

Le fera-t-il?

La véritable situation de la "Quebec Railway"

Du Marché, de Paris:

La Gazette, de Montréal, reproduisant un article du Financial Post, de Toronto, avait annoncé que suivant une déclaration du directeur général de la Québec Railway, M. Matthews, les recettes de cette société s'élèveraient, pour l'année finissant le 30 juin 1914, à un total correspondant à un bénéfice net de 2% sur le capital-actions, après le paiement de toutes les charges fixes et des dépenses d'entretien et d'amortissement.

Nous n'avons pas cru devoir relever l'incohérence de semblables propos puisqu'il est manifestement connu de tout le monde que les coupons des obligations canadiennes de la Québec Railway n'ont été annoncés officiellement comme pouvant être payés que le 27 février, veille de la date extrême à laquelle la société aurait été mise en faillite si elle avait continué à ne pas tenir cet engagement, et que les coupons des obligations françaises sont encore en souffrance.

Le démenti inévitable qui suit toujours les énonciations fantaisistes du sieur Forget n'a pas manqué de se produire.

Notre confrère de Québec, le Soleil, surpris, à bon droit, de résultats aussi extraordinaires, a envoyé un de ses rédacteurs interviewer M. Matthews, lequel a déclaré qu'il n'avait jamais prononcé les paroles que lui attribuait le Financial Post, qu'au contraire les affaires du Québec se maintenaient dans un état stationnaire et que les résultats de l'année en cours seraient, à peu de chose près, semblables à ceux de l'année dernière.

Le Soleil ajoute qu'il a compris que M. Matthews n'était pas le maître suprême au Québec Railway et que de semblables questions devenaient gênantes et indiscrettes.

Nous ne pouvons donc que conclure avec le Soleil qu'on s'est servi du nom de M.

Matthews pour appuyer des déclarations scabreuses.

Forget a fait dernièrement agir le ban et l'arrière-ban de ses amis politiques et des journaux qui lui sont dévoués pour mener une active campagne contre la *Dorchester Electric Company*, qui a soufflé, l'an dernier, à la Québec Railway la concession de l'éclairage de la ville de Québec. Non seulement cette campagne a misérablement échoué, mais encore les Québécois s'agitent pour faire imposer à la Québec Railway une réduction sur le prix du gaz, et, d'autre part, les habitants de Lévis, desservis pour l'éclairage électrique par la *Canadian Electric Company*, société subsidiaire de la Québec Railway, demandent à leur tour d'être traités, pour cet éclairage électrique, sur le même pied que les habitants de Québec auxquels la concurrence de la *Dorchester Electric Company* a fait obtenir une réduction importante l'année dernière.

Il suffit de relire le communiqué du Comité de Défense (1) du 5 janvier 1914 pour se rendre compte qu'alors même que les résultats de cette année seraient égaux à ceux de l'année dernière, la Québec Railway va tout droit à la faillite. Si jamais les consommateurs de gaz à Québec et d'éclairage électrique à Lévis obtiennent les réductions qu'ils demandent à cor et à cris, la glissade ira plus vite encore.

(1) Le "Comité de Défense"! Le Marché écrit cela tout simplement. Qu'on soit obligé de former, à l'heure qu'il est, en Europe, contre un monsieur qui passa longtemps, là-bas, pour représenter "la crème" des Canadiens, des "comités de défense", n'est-ce pas en vérité, pour nous, la pire des humiliations?—Notre de l'Action.

LE LIVRE DU JOUR

"La Révolte des Anges", par ANATOLE FRANCE

La nouvelle oeuvre de M. Anatole France, "La Révolte des Anges", se rapproche plus, comme genre, et aussi comme inspiration, de l'"Ile des Pingouins" que des "Dieux ont soif." C'est un roman philosophique. Il est vrai que tous les romans d'Anatole France méritent qu'on leur donne cette qualité. Mais on peut distinguer ceux où la philosophie est brochée sur la trame d'un récit agréable et captivant par lui-même et ceux où elle enfante de ses profondeurs l'histoire poétique qui la symbolise. Il n'y a d'ailleurs rien de moins abstrait ni de moins aride que ces histoires, dans lesquelles l'illustre écrivain répand les mille reflets de ses spéculations sur l'humanité et sur l'univers. Ni Leibnitz, ni Kant, ni Hegel n'eussent pu certes se faire comprendre de leurs semblables sous la forme de contes aussi fleuris. Mais aussi les sévères et invincibles personnes auxquelles ces grands esprits font jouer les principaux rôles dans l'économie de l'homme et des mondes et qui s'appellent l'Absolu,

le Relatif, l'Etre, le Non-Etre, l'Harmonie préétablie, la Monade, et de mille autres noms attristants, n'ont-elles aucune part dans les explications où se plaît l'esprit d'Anatole France. Celles-ci sont toujours, pour parler comme l'Ecole, "tirées des sens"; elles résident dans ce qui se voit, se touche, s'entend et se respire. Et comme ce sensualisme ne borne pas ses horizons aux menus problèmes de psychologie dont se contentait l'abbé de Condillac, comme le Cosmos et l'Histoire universelle sont l'objet de sa contemplation et de sa dissertation familière, et qu'enfin un souffle et un enthousiasme de poésie l'anime, un livre du genre de la "Révolte des Anges" nous apporte, au moins, à défaut d'une philosophie acceptable, une magnifique et plaisante moisson d'images, de narrations, de tableaux, de fantaisies prises de tous les endroits de la création, depuis les constellations sublimes jusqu'aux cabarets de Montmartre, et semées avec une profusion gra-

(A suivre en dernière page)

